



# NOTICE D'INFORMATION « AIDE A L'EQUIPEMENT SATELLITE »

## PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La gestion des aides à l'équipement satellite « nouvelle génération » nécessite un traitement de données personnelles sous la responsabilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

### 1 OBJET DU TRAITEMENT DES DONNEES

#### 1.1 FINALITES

Le traitement des données a pour objet la gestion de ces aides par les services de la Région.

Il permet à la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

- De gérer l'attribution de l'aide : enregistrement du dépôt de votre demande, instruction, décision de la collectivité, conventionnement, paiement de l'aide régionale, contrôle du respect des obligations prévues dans la convention d'attribution de l'aide ;
- D'évaluer ce dispositif régional.

#### 1.2 BASE LEGALE

Article 6 (1) e du règlement général sur la protection des données – RGPD. Ce traitement de données est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable du traitement.

## 2 DONNEES TRAITEES

### 2.1 CATEGORIES DE DONNEES TRAITEES

Les données traitées peuvent être relatives :

- Données d'identification

### 2.2 SOURCE DES DONNEES

Ces informations sont recueillies auprès des personnes concernées par l'opérateur lors de la souscription à un abonnement.

### 2.3 CARACTERE OBLIGATOIRE DU RECUEIL DES DONNEES

Ce traitement prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires à la gestion de la demande.

En cas de non-fourniture des données à renseigner obligatoirement, la Région ne saura pas en mesure de traiter la demande.

### 2.4 PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

Le traitement ne prévoit pas de [prise de décision automatisée](#).

### 3 PERSONNES CONCERNEES

Le traitement de données concerne les :

- Abonnés,
- Personnels des opérateurs habilités,
- Agents des services autorisés de la Région et des départements concernés.

### 4 DESTINATAIRES DES DONNEES

#### 4.1 CATEGORIES DE DESTINATAIRES DES DONNEES

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- Les opérateurs habilités,
- Les services autorisés de la Région et des départements concernés,
- Les sous-traitants.

#### 4.2 TRANSFERTS DES DONNEES HORS UE

Aucun transfert de données hors de l'Union européenne n'est réalisé.

### 5 DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données personnelles seront conservées jusqu'à juin 2024, soit 6 mois après la fin du dispositif d'aide.

À l'issue de cette conservation (liée au traitement), les données sont archivées, supprimées ou anonymisées (à des fins statistiques) dans la limite et les conditions prévues en matière de respect des obligations légales, en particulier celles issues du Code du Patrimoine.

### 6 SECURITE

Les mesures de sécurité mises en œuvre conformément à nos obligations portent notamment :

- le transport, la communication et le stockage des données sécurisées ;
- l'habilitation et l'exploitation des données ;
- la pseudonymisation et le chiffrement des données à caractère personnel ;
- les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement).

### 7 VOS DROITS SUR LES DONNEES VOUS CONCERNANT

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier et, sous certaines conditions, les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

#### 7.1 EXERCER SES DROITS

Vous pouvez contacter l'interlocuteur indiqué ci-dessous :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction des infrastructures et de l'économie digitale  
Service Infrastructures

1 esplanade François MITTERRAND - CS20033  
69269 Lyon Cedex 2

Par courriel : [rgpd-thd@auvergnerhonealpes.fr](mailto:rgpd-thd@auvergnerhonealpes.fr)

## 7.2 COORDONNEES DU DPO

Pour toute information complémentaire sur les traitements de données personnelles gérés par la Région, vous pouvez contacter son délégué à la protection des données. Il pourra vous être demandé de joindre tout document permettant de prouver votre identité :

Par courrier :

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction des affaires juridiques  
A l'attention du délégué de la protection des données (DPO)  
1 esplanade François MITTERRAND - CS20033  
69269 Lyon Cedex 2

Par courriel : [dpo@auvergnerhonealpes.fr](mailto:dpo@auvergnerhonealpes.fr)

## 7.3 RECLAMATION (PLAINTÉ) AUPRES DE LA CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation (plainte) en ligne à la CNIL ou par voie postale.